

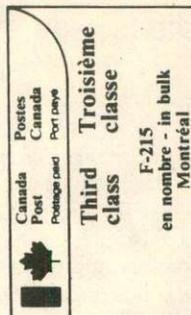
service de l'information (514) 286-2155, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5



nouvelles csn

numéro 83

semaine du 9 au 15 septembre 1980



SIXIÈME MOIS DE LOCK-OUT À LA REYNOLDS — MANIFESTATION DE SOLIDARITÉ AU CAP-DE-LA-MADELEINE — Plus de 2000 travailleurs et travailleuses ont manifesté leur solidarité aux grévistes de la Reynolds, le 13 septembre, au Cap-de-la-Madeleine. Le président de la CSN y était de même que des militant-e-s de plusieurs régions du Québec. Une fête de solidarité des plus réussies a suivi.

QUELQUES SALAIRES DE CHEFS SYNDICAUX DANS LES UNIONS AMÉRICAINES ET CANADIENNES — Alors qu'à la CSN, le salaire du président tourne autour de \$ 30 000, il est assez étonnant de voir le niveau de salaire des chefs syndicaux chez nos voisins canadiens et américains. Toute catégories, ce sont les leaders des Teamsters qui l'emportent, salaires et frais de dépenses inclus : \$ 296 000 par année pour le président général des Teamsters (américains), \$ 180 000 pour son vis-à-vis à Vancouver, le sénateur (!) Ed Lawson. En tout, aux USA, 30 chefs syndicaux ont gagné plus de \$ 100 000 l'an dernier et on en retrouve un grand nombre de \$ 50 000 à \$ 60 000, y compris le président du CTC, celui de l'Alliance de la fonction publique du Canada et quelques autres de syndicats internationaux (travailleurs du fer, plâtriers, métallurgistes)...

OCTOBRE 1970 : DIX ANS PLUS TARD *** ANTI-SYNDICALISME CHEZ FOURNIER *** APPUIS AU SMQ

Montréal, le 11 septembre 1980 — **LA CAMPAGNE DE BOYCOTTAGE DE CADBURY A ÉTÉ UN SUCCÈS** — La fermeture de l'usine Cadbury à Montréal, en novembre 1978, a occasionné des pertes de \$ 17,4 millions et une chute des ventes estimée à 15 à 20 %, pour cette multinationale dont le siège social est à Londres. C'est ce que nous apprenait le vice-président de l'entreprise dans une récente livraison du journal *Globe and Mail*. « Il est réconfortant de constater que la campagne de boycottage organisée par le syndicat et par la CSN et qui fut largement appuyée par la population a porté fruit, a déclaré à ce sujet le président Norbert Rodrigue. » Ce dernier a insisté sur le fait que même si l'objectif premier, qui était de conserver les emplois de quelque 500 travailleurs et travailleuses de l'est de Montréal n'a pas été atteint, le succès de la campagne de boycottage aura certainement amené d'autres compagnies à réfléchir avant de poser un geste semblable à celui de Cadbury. « La décision de Cadbury, dans les circonstances constituait un affront à tout un peuple et ce dernier a su réagir de la bonne façon », selon M. Rodrigue.

□ □ □

Montréal, le 15 septembre 1980 — **DÉBRAYAGE GÉNÉRAL À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL** — Les 1200 employé-e-s syndiqué-e-s de l'Hôpital Général de Montréal ont entrepris un débrayage de 24 heures pour faire échec à un projet de centralisation des cuisines, projet que les employé-e-s jugent inefficace en plus d'éliminer 89 postes et de créer des conditions de travail inacceptables pour les autres. Pour comprendre la situation et l'opposition des syndiqué-e-s, il faut d'abord connaître l'architecture de l'hôpital, un immeuble de 19 étages où le nombre d'ascenseurs est nettement insuffisant pour l'affluence. La centralisation des cuisines au quatrième étage va amener toutes sortes de complications, surtout au niveau des changements de diètes, qui sont quotidiens, sans compter les erreurs dans la distribution des repas. Autre aspect de ces changements : il en coûtera \$ 5 millions pour opérer ces transformations... et éliminer 89 emplois, ce qu'aucun syndicat ne saurait accepter. Enfin, la nouvelle cuisine centralisée implantera une ligne d'assemblage sur les lieux de travail, un signe évident du non-respect des travailleurs et travailleuses de l'Hôpital Général de Montréal de la part de l'administration.

L'agenda du mouvement

septembre

- 10 conseil central de Montréal, assemblée générale
- 15-16 FESP comité de coordination à Montréal
- 18-19 organisation réunion provinciale à Drummondville
- 19 FESP secteur scolaire réunion du conseil à Montréal
- 22-23 SECSN réunion du conseil syndicat à Sainte-Foy
- 22-26 conseil central de Québec. Congrès régulier aux bureaux de la CSN à Québec
- 25-28 FNEQ conseil fédéral à Montréal
- 30 Commerce réunion d'équipe à Montréal

octobre

- 1-2 Commerce réunion d'équipe à Montréal
- 10-12 conseil central de Trois-Rivières congrès au cégep local sous le thème : Pour un syndicalisme d'action : détermination, combativité, unité
- 17-19 conseil central des Laurentides congrès annuel du conseil central
- 19-22 conseil central de Lanaudière congrès régulier
- 26-31 fédération des affaires sociales (CSN) congrès régulier à Québec.
- 31 FNC congrès régulier à Sainte-Foy

novembre

- 1-2-3 FNC congrès régulier à Sainte-Foy
- 29-30 confédération des syndicats nationaux. Poursuite du congrès régulier de mai dernier. À Québec.

* * *

SIGNATURE À LA CROIX-ROUGE, À MONTRÉAL — Des gains appréciables ont été réalisés avec la signature des deux conventions collectives des 44 techniciens et aide-techniciens de la Croix-Rouge, à Montréal. Il faut surtout noter l'obtention de la même politique salariale que dans le secteur public des congés de maternité et parentaux, un nombre de jours de maladie accrus...

Black-Lake, le 12 septembre 1980 — **SCABS, ANTI-ÉMEUTE ET MÉDIATION CHEZ FOURNIER STEEL WORKS** — Le ministre du Travail vient de nommer un médiateur dans le conflit qui oppose les 75 travailleurs syndiqués de Fournier Steel Works et leur patron, Renaud Fournier, un anti-syndical notoire. Cette nomination fait suite à des manifestations qui avaient ébranlé Black Lake la veille, manifestations par lesquelles les travailleurs voulaient faire comprendre au patron qu'ils voulaient le rencontrer à une table de négociation. La vue des scabs, cependant, les fiers-à-bras ainsi que l'escouade anti-émeute ont vite fait de faire dégénérer les manifestations en manifestation de solidarité de la part des travailleurs des mines et des autres usines de la région.

LA LOI ANTI-SCABS, DES TROUS BÉANTS — *Le lock-out qui tient les 75 travailleurs syndiqués de Fournier Steel dans la rue depuis février dernier nous donne une autre preuve que la loi anti-scabs, telle que nous la connaissons au Québec, est beaucoup plus utiles aux patrons de mauvaise foi qu'aux travailleurs victimes. Ainsi, Renaud Fournier et sa femme, non contents de bloquer l'accès à tout travail aux lock-outés en les faisant mettre sur la liste noire des autres employeurs de la région, continue même la production de Fournier Steel Works en mettant à profit les nombreux trous de la loi anti-scabs : d'abord la production continue à l'usine de Black-Lake en faisant travailler cadres, scabs de tout acabit, production qui est ensuite complétée et installée par des compagnies que le propriétaire de Fournier Steel a créé peu avant ou peu après le lock-out, compagnies souvent fantoches mais qui ont toutes le même but : casser un ou des syndicats ouvriers.*

Montréal, le 12 septembre 1980 — **LE MILIEU CULTUREL QUÉBÉCOIS APPUIE LE SMQ DANS SA LUTTE POUR LA LIBERTÉ D'ALLÉGEANCE SYNDICALE DANS LA MUSIQUE** — En mai dernier, après plus d'un an et demi d'efforts pour se faire reconnaître par un certain nombre d'employeurs dans l'industrie de la musique, le Syndicat de la musique du Québec devait faire le constat que le problème posé par le monopole de l'American Federation of Musicians se révélait impossible à résoudre dans le cadre d'une négociation particulière entre le SMQ et tel ou tel employeur. Cela était devenu particulièrement évident lorsque la société Radio-Québec, cédant aux pressions et aux menaces de l'AFM, avait mis fin aux pourparlers engagés avec le SMQ. Il devenait donc impératif pour le SMQ de poser publiquement la question de la légitimité du monopole d'une union américaine, anti-démocratique et répressive sur les musiciens et les musiciennes du Québec et de mettre le gouvernement québécois en face de ses responsabilités dans une situation où un droit reconnu, la liberté d'allégeance syndicale, était quotidiennement battu en brèche par ce monopole dominateur. C'est pourquoi, en juillet dernier, le Syndicat de la musique du Québec rendait public un DOSSIER NOIR sur l'American Federation of Musicians et lançait une vaste campagne d'information et de mobilisation publique afin d'une part de sensibiliser l'opinion québécoise au grave problème vécu par les musiciens et les musiciennes et d'autre part de demander une intervention du gouvernement dans ce dossier. Le ministre s'est engagé à réunir les dirigeants des principaux organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux afin d'étudier toute cette question et il a promis de faire connaître sa position au Syndicat de la musique du Québec, lors d'une nouvelle rencontre qui doit se tenir avant la fin du mois de septembre. Quant à la sensibilisation du milieu culturel, il a été couronné d'un succès retentissant puisque plus de 60 personnes ou groupes l'ont appuyé.

Le 16 octobre 1980 — **NOUS NOUS SOUVIENDRONS DU 16 OCTOBRE 1970** — C'est le 16 octobre 1970, qu'Ottawa promulgait la Loi des mesures de guerre, envahissait le Québec avec son armée, suspendait les libertés civiles, perquisitionnait les groupes progressistes et nationalistes, interrogeait tous ceux qui militaient pour des transformations sociales et nationales et en emprisonnait au-delà de 400.

C'est le 16 octobre 1970 que la population du Québec découvrait la capacité impérialiste, coloniale, dictatoriale et fasciste du pouvoir canadien d'Ottawa que lui donne la Loi des mesures de guerre. Cette loi est peut-être tombée dans l'oubli pour beaucoup d'entre nous mais elle est toujours là comme une arme pointée sur le Québec et ses porteurs de transformations sociales et nationales. La Loi des mesures de guerre existe encore en 1980.

C'est le 16 octobre 1970 qui marque le début d'une grande offensive de répression à l'endroit du mouvement ouvrier, des organisations syndicales et des groupes populaires. Combien de lois, combien de règlements, combien de réorganisations « administratives », combien de millions de dollars, combien de « yeux fermés » ont depuis octobre 1970 élargi les pouvoirs policiers ? multiplié leur nombre ? accru leur capacité de répression ? permis des opérations clandestines, illégales et toujours impunies ? et légitimé impunément le viol de l'intégrité physique et morale des travailleurs et de l'ensemble de la population du Québec ?

C'est le 16 octobre 1970 qu'Ottawa reconnaissait dans les faits l'existence de deux sortes de prisonniers : les prisonniers de droit commun et les prisonniers politiques ; ces derniers devaient connaître des conditions différentes et particulières tant pour leur incarcération que pour leur libération.

Le 16 octobre 1980, nous nous souviendons du 16 octobre 1970. Nous demanderons la révocation de la Loi des mesures de guerre, nous dénoncerons la répression à l'endroit des travailleurs et de la population du Québec qui s'est institutionnalisée depuis et nous dénoncerons aussi les conditions particulières d'incarcération et de libération que les prisonniers politiques vivent encore. Le Conseil central de Montréal (CSN) initie avec le comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) une mobilisation pour le 16 octobre 1980 qui consistera en une marche commémorative de revendication et de protestation qui aura pour cible la prison de Parthenais qu'on avait transformé à l'époque en donjon du Québec.

Montréal, le 10 septembre 1980 — **L'OFQJ NE VEUT PLUS NÉGOCIER** — L'O.F.Q.J. (Office franco-québécois pour la jeunesse) l'enfant-chéri de la coopération franco-québécoise, d'après son co-président, le ministre Claude Charron, a cessé les négociations avec ses accompagnateurs(trices) responsables à l'accueil des stagiaires français. Les négociations ont été rompues le 3 septembre dernier après le dépôt d'une offre finale par les représentants de la partie patronale. Les accompagnateurs(trices) responsables à l'accueil ont obtenu une accréditation le 13 décembre 1979 et en sont à la négociation d'une première convention collective. Ils réclament des conditions de travail, des avantages sociaux et une rémunération comparables à ce que l'État a déjà consenti aux autres employés de l'O.F.Q.J. (employé-e-s de bureau et professionnels) et aux employés regroupés au sein du front commun qui effectuent des tâches similaires. Les négociations achoppent sur les clauses suivantes : participation, mécanisme interne d'information et de consultation, embauche du personnel, droits sociaux et rémunération. Les accompagnateurs(trices) responsables à l'accueil menacent de se mettre en grève si la partie patronale ne modifie pas son attitude.

LA CSN APPUI LES GRÉVISTES DE LA FAIM CHILIENS — La CSN a fait parvenir le télégramme suivant à l'Association des Chiliens de Montréal qui occupent actuellement les bureaux des Nations-Unies à Montréal et qui font une grève de la Faim : « La CSN appuie solidairement votre action. Nous croyons, tout comme vous, que le référendum-bidon du général Pinochet ne peut que provoquer la colère de tous ceux qui respectent les libertés fondamentales. Nous sommes d'avis que toute personne qui a à cœur le respect des droits humains se doit de dénoncer de tels simulacres de démocratie qui visent à semer la confusion quant au véritable caractère dictatorial de la junte militaire chilienne. »

COMITÉ DE LUTTE AU CHÔMAGE

— Le Conseil central de Montréal (CNS) offre toujours le service d'aide aux chômeurs. Le responsable est Pierre Leduc et vous pouvez le joindre à 286-2008.

DOSSIER NOIR DE LA DÉMOCRATIE À LA SSJB-MONTRÉAL — Le comité de soutien des employés congédiés de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a rendu public un dossier-noir dans lequel il soulève le voile sur des pratiques douteuses de la SSJB-M : mépris des résolutions de congrès, contradictions dans les priorités, faux-membres, « cover-up », etc. Devant ces faits, la SSJB-M tente d'obtenir une injonction interdisant à la Commission des droits de la personne de mener enquête. Rappelons que la SSJB-M, après une tentative ratée de syndicalisation, a congédié tous ses employé-e-s syndiqué-e-s sous les prétextes les plus divers et les plus saugrenus.

VOTE DE GRÈVE CHEZ FOREX

— Le syndicat des employés de Forex a voté, en assemblée générale, un mandat de grève que son exécutif peut utiliser au moment jugé opportun. Il a de plus résolu que c'est sur la base de ses demandes que va se négocier la clause de sécurité-santé et non sur les bases de la loi 17.

Messages de la Confédération mondiale du travail

La CMT condamne le coup d'État en Turquie —

La loi martiale, que le gouvernement civil avait imposé aux provinces stratégiques de Turquie, ne suffisait pas, les militaires ont renversé le régime par un coup d'État. Le peuple et les travailleurs de Turquie qui ont subi les interventions militaires successives de 1960 à 1971 sont à nouveau rejetés dans les ténèbres. Le parlement est dissout, tous les partis politiques, les syndicats progressistes et les organisations démocratiques sont interdits. On procède à des arrestations massives : le camarade Basturk, président du DISK (centrale syndicale affiliée à la CMT), des dirigeants et des centaines de militants du DISK et des partis socialistes, ainsi que des milliers de démocrates ont été arrêtés. Même Ecevit, ex-premier ministre est arrêté. La Confédération mondiale du travail (CMT) dénonce la prise de pouvoir par les militaires et leurs motivations prétendant restaurer la démocratie. La CMT apporte son appui total aux travailleurs et au peuple de Turquie. Elle mettra tout en oeuvre pour favoriser des réactions contre les militaires et interviendra auprès de l'ONU, du BIT, de la CEE, du Parlement européen et du Conseil de l'Europe.

□ □ □

La CMT rejette la parodie de référendum de Pinochet

La CMT dénonce et rejette le référendum du gouvernement de Pinochet du 11 septembre 1980, comme tentative pour rester au pouvoir et consolider le régime de dictature instauré il y a 7 ans. La nouvelle constitution politique que le gouvernement chilien essaie d'instaurer a été élaborée sans consultation du peuple et des travailleurs chiliens, et elle ne vise qu'à garantir la permanence de Pinochet à la tête du régime. Le mouvement syndical et les forces démocratiques du pays ont rejeté tant le référendum que la nouvelle constitution politique. Un retour à la normalisation juridique au Chili, quel qu'il soit, devrait être préalablement soumis aux conditions suivantes : abolir l'État de siège et les lois répressives, rétablir les libertés syndicales, instaurer la participation de tous les secteurs politiques au processus de normalisation et introduire l'entière liberté d'information et d'opinion. Étant donné qu'actuellement aucune de ces conditions n'existe dans ce pays, les résultats du référendum ne serviront qu'à entamer une nouvelle étape de toute cette mascarade inventée par le régime. La CMT réaffirme son appui solidaire envers le « Frente unitario de trabajadores » —(F.U.T.) ainsi qu'envers les autres organisations de travailleurs qui, au Chili, luttent dans des conditions aussi difficiles pour la restauration des libertés et des droits démocratiques.

□ □ □

LA PAROLE, ÇA SE PREND —

Suite au colloque populaire sur le rôle des media organisé par l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) en novembre dernier, un rapport et des dossiers de référence viennent d'être publiés, comprenant entre autres la plate-forme de revendications et le plan d'action. Ce dossier est disponible soit à :

- CEQ
2336, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy G1V 4E5
(418) 658-5711
- ICEA
506, est Sainte-Catherine
suite 800, Montréal H2L 2C7
(514) 842-2766.

\$ 1000 POUR LES SYNDICATS EN GRÈVE — Les travailleurs et travailleuses du syndicat de l'imprimerie de Drummondville ont voté en assemblée générale un montant de \$ 1000 à verser aux syndicats présentement en grève.

LES FORESTIERS DE GIRARDVILLE FONT LE MÉNAGE — Les travailleurs forestiers de Girardville (FTPF-CSN), qui travaillent pour Donohue-Saint-Félicien ont célébré leur premier mois de grève en faisant du grand ménage aux trois camps de la division Girardville. En effet, plusieurs contremaîtres ont été surpris en train d'accomplir du travail habituellement réservé aux travailleurs syndiqués. Ils ont alors été tous expulsés des camps. Ces travailleurs sont en grève pour obtenir la parité avec les autres travailleurs forestiers de l'ensemble de l'industrie papetière et pour appuyer les revendications mises de l'avant par les travailleurs de la FTPF (CSN).